

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/141
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS (38)**

Date de convocation :

6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Votants : 35

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (sortie points n°7 et 8), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie points n° 16 et 17), Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Marie-Liesse SALIN

Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS

Anne BAILLY à Yann QUENOT

Patrice COSTE à Jacques MYARD.

SECRETARE : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT que, suite à des réussites aux concours administratifs et à des recrutements, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois ;

CONSIDERANT qu'il convient également d'adapter le temps de travail des agents du conservatoire en fonction du planning des cours et de créer un poste anciennement rémunéré sous forme de vacation ;

CONSIDERANT, enfin, qu'il convient de créer les postes nécessaires à la campagne de recensement ;

VU l'avis du Comité technique en date du 6 décembre 2022 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 7 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - DE MODIFIER le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

ADAPTATION DE GRADE SUITE A DES MUTATIONS/PROMOTIONS INTERNES/AVANCEMENTS DE GRADE	
Grade d'origine	Nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET MULTI ACCUEIL LES PETITS CHAMPS JUSQU'AU 01/11/2022	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE TEMPS COMPLET MULTI ACCUEIL MON TRESOR EFFET AU 02/11/2022
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TEMPS COMPLET CENTRE AQUATIQUE ESPACE FORME JUSQU'AU 05/09/2022	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TEMPS NON COMPLET (16H/35H) CENTRE AQUATIQUE ESPACE FORME EFFET AU 06/09/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET HIPPISE JUSQU'AU 30/09/2022	ADJOINT D'ANIMATION TEMPS COMPLET HIPPISE EFFET AU 01/10/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES JUSQU'AU 31/08/2022	ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES EFFET AU 01/09/2022
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET AFFAIRES GENERALES JUSQU'AU 04/10/2022	ATTACHE PRINCIPAL TEMPS COMPLET AFFAIRES GENERALES EFFET AU 05/10/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET ESPACES VERTS JUSQU'AU 30/09/2022	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET ESPACES VERTS EFFET AU 01/10/2022
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE TEMPS COMPLET CRECHE LES RENARDEAUX JUSQU'AU 30/09/2022	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS COMPLET CRECHE LES RENARDEAUX EFFET AU 01/10/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE JUSQU'AU 30/09/2022	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE EFFET AU 01/10/2022
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE JUSQU'AU 30/09/2022	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE EFFET AU 01/10/2022
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS NON COMPLET (30H/35H) ECOLE MATERNELLES JUSQU'AU 30/09/2022	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS NON COMPLET (30H/35H) ECOLE MATERNELLES EFFET AU 01/10/2022
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TEMPS COMPLET CENTRE AQUATIQUE JUSQU'AU 31/12/2021	EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET CENTRE AQUATIQUE EFFET AU 01/01/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET POPD JUSQU'AU 30/09/2022	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET POPD EFFET AU 01/10/2022

ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET SERVICE FINANCIER Jusqu'au 16/10/2022	REDACTEUR TERRITORIAL TEMPS COMPLET SERVICE FINANCIER EFFET AU 17/10/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL JUSQU'AU 21/09/2022	ATTACHE TERRITORIAL TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL EFFET AU 22/09/2022
AGENT DE MAITRISE TEMPS COMPLET SERVICE CULTUREL JUSQU'AU 30/11//2022	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET SERVICE CULTUREL EFFET AU 01/12/2022
TECHNICIEN TERRITORIAL TEMPS COMPLET SERVICE CULTUREL JUSQU'AU 30/11/2022	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET SERVICE CULTUREL EFFET AU 01/12/2022
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL JUSQU'AU 13/11/2022	REDACTEUR TERRITORIAL TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL EFFET AU 14/11/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL JUSQU'AU 14/11/2022	REDACTEUR TERRITORIAL TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL EFFET AU 15/11/2022
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET CABINET DU MAIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET CABINET DU MAIRE EFFET AU 01/09/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET SERVICE SOCIAL ADMINISTRATIF JUSQU'AU 15/11/2022	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET SERVICE SOCIAL ADMINISTRATIF EFFET AU 16/11/2022
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET CENTRE AQUATIQUE JUSQU'AU 31/10/2022	EDUCATEUR DES APS TEMPS COMPLET CENTRE AQUATIQUE EFFET AU 01/11/2022
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE TEMPS COMPLET MULTI ACCUEIL LES PETITS CHAMPS JUSQU'AU 25/10/2022	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE TEMPS COMPLET MULTI ACCUEIL LES PETITS CHAMPS EFFET AU 26/10/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET VOIRIE JUSQU'AU 01/11/2022	ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET VOIRIE EFFET AU 02/11/2022
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET PARC DES SPORTS JUSQU'AU 12/11/2022	AGENT DE MAITRISE TEMPS COMPLET PARC DES SPORTS EFFET AU 13/11/2022
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET PARC DES SPORTS JUSQU'AU 14/12/2022	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET PARC DES SPORTS EFFET 15/12/2022
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE JUSQU'AU 01/01/2022	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE EFFET AU 02/01/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL JUSQU'AU 30/11/2022	REDACTEUR TERRITORIAL TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL EFFET AU 01/12/2022

ADAPTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU CONSERVATOIRE EN FONCTION DU PLANNING DES COURS	
Grade d'origine	Nouveau grade
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (5H10/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (5H25/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
PROFESSEUR DE CLASSE NORMALE TEMPS NON COMPLET (5H00/16H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	PROFESSEUR DE CLASSE NORMALE TEMPS NON COMPLET (4H45/16H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (6H00/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (4H15/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (7H10/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (7H30/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (1H00/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (2H00/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (6H30/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (4H00/20H00 ET 1H30/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2 ^{EME} CL TEMPS NON COMPLET ((6H45/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2 ^{EME} CL TEMPS NON COMPLET (7H35/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (5H30/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (5H10/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (13H30/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (14H30/20H00) CONSERVATOIRE EFFET AU 01/09/2022
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (5H00/20H00) CONSERVATOIRE JUSQU'AU 31/08/2022	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 ^{ERE} CL TEMPS NON COMPLET (4H40/20H00) CONSERVATOIRE Effet au 01/09/2022

CREATION DE POSTES
1 POSTE DE PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE TEMPS NON COMPLET (28H00/35H00) SERVICE SOCIAL ADMINISTRATIF EFFET AU 01/01/2023

2 - DE CREER 3 postes d'agents recenseurs pour la période du 5 janvier au 25 février 2023 rémunérés :

- un forfait de base à chaque agent recenseur d'un montant de 500 € ;
 - une rémunération individuelle assujettie au nombre de documents collectés selon la répartition suivante :
- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| - feuille de logement : | 2,85 € brut par feuille |
| - feuille de logement non enquêté : | 0,55 € brut par feuille |
| - feuille d'adresse non enquêtée : | 0,30 € brut par feuille |

3 - DE PRELEVER la dépense sur le budget correspondant

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 décembre 2022 et publiée le 16 décembre 2022.

 Pour extrait conforme,
Le Maire,